

HOLY SEE PRESS OFFICE
OFICINA DE PRENSA DE LA SANTA SEDE



BUREAU DE PRESSE DU SAINT-SIEGE
PRESSEAMT DES HEILIGEN STUHL

BOLLETTINO

SALA STAMPA DELLA SANTA SEDE

N. 0434

Giovedì 07.09.2006

Pubblicazione: Immediata

Sommario:

◆ **LE UDIENZE**

◆ **INTERVENTO DELLA SANTA SEDE ALLA XV SESSIONE DEL GRUPPO DI ESPERTI GOVERNATIVI DEGLI STATI PARTE ALLA "CONVENZIONE SULLA PROIBIZIONE O RESTRIZIONE DELL'USO DI CERTE ARMI CONVENZIONALI CHE POSSONO ESSERE CONSIDERATE ECCESSIVAMENTE DANNOSE O AVERE EFFETTI INDISCRIMINATI" (GINEVRA, 20 AGOSTO - 6 SETTEMBRE 2006)**

◆ **LE UDIENZE**

LE UDIENZE

Il Santo Padre ha ricevuto questa mattina in Udienza:

Ecc.mi Presuli della Conferenza Episcopale del Canada-Ontario in Visita "ad Limina Apostolorum":

S.E. Mons. Marcel André J. Gervais, Arcivescovo di Ottawa;

S.E. Mons. Richard William Smith, Vescovo di Pembroke;

S.E. Mons. Vincent Cadieux, O.M.I., Vescovo di Moosonee;

S.E. Mons. Nicola De Angelis, C.F.I.C., Vescovo di Peterborough;

S.E. Mons. Paul-André Durocher, Vescovo di Alexandria-Cornwall

con il Vescovo emerito:

S.E. Mons. Eugène Philippe LaRocque;

S.E. Mons. Jean-Louis Plouffe, Vescovo di Sault Sainte Marie

con l'Ausiliare:

S.E. Mons. Robert Harris, Vescovo tit. di Trofimiana;

S.E. Mons. John Stephen Pažak, Vescovo di Saints Cyril and Methodius of Toronto degli Slovacchi di rito bizantino;

S.E. Mons. James Patrick Green, Arcivescovo tit. di Altino, Nunzio Apostolico in Sud Africa e in Namibia e Lesotho, e Delegato Apostolico in Botswana, con i Familiari.

[01225-01.01]

INTERVENTO DELLA SANTA SEDE ALLA XV SESSIONE DEL GRUPPO DI ESPERTI GOVERNATIVI DEGLI STATI PARTE ALLA "CONVENZIONE SULLA PROIBIZIONE O RESTRIZIONE DELL'USO DI CERTE ARMI CONVENZIONALI CHE POSSONO ESSERE CONSIDERATE ECCESSIVAMENTE DANNOSE O AVERE EFFETTI INDISCRIMINATI" (GINEVRA, 20 AGOSTO - 6 SETTEMBRE 2006)

Il 1° settembre 2006, S.E. Mons. Silvano Maria Tomasi, Osservatore Permanente presso l'Ufficio delle Nazioni Unite e le Istituzioni Specializzate a Ginevra, ha preso la parola durante la XV sessione del Gruppo di esperti governativi degli Stati Parte alla "Convenzione sulla proibizione o restrizione dell'uso di certe armi convenzionali che possono essere considerate dannose o avere effetti indiscriminati" (CCW), in programma a Ginevra dal 28 agosto al 6 settembre 2006.

Riportiamo qui di seguito il testo:

• INTERVENTO DI S.E MONS. SILVANO MARIA TOMASI

Monsieur le Coordonnateur!

Dans le cadre de nos travaux sur les sous-munitions, on ne peut que constater que la série de conflits armés des cinquante dernières années ont été à chaque fois un appel pressant et renouvelé aux différents Etats et particulièrement aux Etats Parties à la CCW afin qu'ils prennent au sérieux les conséquences de l'utilisation des sous-munitions. La dernière guerre du Liban nous apporte d'une façon tragique les preuves du drame humanitaire qui se déploie sous nos yeux. Les images et les témoignages qui nous arrivent sont alarmants. Cela est confirmé par les premières statistiques données par les Nations Unies qui montrent la gravité et l'étendue de ce problème.

Les raisons pour agir, Monsieur le Coordonnateur, ne sont pas une construction de l'esprit ni d'ordre théorique mais malheureusement elles sont offertes par les dizaines de victimes innocentes et par les souffrances qui accompagnent des milliers de familles pendant de longues années. Jusqu'à présent, nous n'avons pas entendus des preuves convaincantes de la part de ceux qui considèrent ces armes comme légitimes. De toute façon, toute arme a été dite légitime avant d'être interdite ou régulée. N'était-ce pas le cas des armes chimiques,

biologiques, incendiaires ou à laser ? Le fait de déclarer une arme particulière légitime ne la rend pas plus acceptable ni moins inhumaine.

Monsieur le coordonnateur!

L'amélioration de la qualité des sous-munition ne peut pas être à elle seule la solution. Ramener le taux d'échec à un ou deux pour cent ne signifie rien en soi. Un pour cent de cent mille bombelettes cela fait beaucoup. Le ciblage, la proportionnalité sont aussi des éléments à prendre en considération.

Le Saint-Siège considère qu'une réflexion de fond concernant la nature et l'utilisation des sous-munitions est nécessaire sans tarder. Les victimes des conflits passés et les victimes potentielles des conflits à venir ne peuvent pas attendre des années de négociations et de discussions. Pour cela, un moratoire sur l'utilisation de ces armes s'impose. En même temps, les Etats Parties à la CCW doivent se mettre au travail. La Conférence d'examen qui se prépare devrait être en mesure d'adopter un mandat spécifique pour commencer la discussion et la négociation d'un instrument efficace pour éradiquer les risques liés aux sous-munitions. Le droit humanitaire international devrait être mieux respecté et plus enrichi dans ce domaine si nous ne voulons pas qu'une cause supplémentaire vient perpétuer la pauvreté et le sous développement dans un certain nombre de pays déjà lourdement handicapés.

Je vous remercie Monsieur le Coordonnateur !

[01226-02.02] [Original text: English]

[B0434-XX.01]
